

Le système de cotation de la Banque de France, l'approche qualitative et la prise en compte de la RSE

**LYCEE JEHAN DE BEUCE CHARTRES 3 MAI 2016
BERNARD CHERLONNEIX DIRECTEUR DEPARTEMENTAL CHARTRES**

Sommaire

- 1. La cotation : une évaluation du risque de crédit dédiée à la relation banque - entreprise**
- 2. Un outil de facilitation du financement des entreprises**
- 3. Une analyse à dire d'expert, intégrant une approche qualitative**
- 4. Une prise en compte expérimentale de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)**



1. La cotation : une évaluation dédiée à la relation banque - entreprise

1.1- La cotation : une évaluation destinée à l'entreprise cotée et aux banques

- **Une évaluation du risque de crédit**
- une appréciation portée sur la capacité d'une entreprise à **honorer ses engagements financiers** à un **horizon de un à trois ans**.
- composée d'une **cote d'activité** représentative du niveau d'activité de l'entreprise et d'une **cote de crédit** qui situe l'entreprise sur une échelle de risque de crédit à douze positions.
 - *Exemple : la cotation B3++ caractérise une entreprise dont le CAHT est compris entre 150 et 750 M€ et dont la situation est jugée « excellente ».*

1.1- La cotation : une évaluation destinée à l'entreprise cotée et aux banques

- **Deux régimes de cotation distincts :**



- **Cotation à dire d'expert des GE, ETI et PME :**

Concerne près de 250 000 entreprises (dont près de 5 000 groupes étudiés sur la base de leurs comptes consolidés).

- entreprises avec un niveau d'activité > 750 KEUR et siège social en France
- analyse sur la base de la documentation comptable
- possibilité d'être cotée sur l'ensemble des positions de l'échelle de cotation

- **Cotation par exception pour les TPE :**

- Concerne les autres entreprises, dont la documentation comptable n'est pas collectée
- Cotation reflétant les informations recueillies auprès des greffes et de la Centrale des Incidents de Paiement Effets, en dehors de toute analyse financière des comptes.
- En l'absence d'information défavorable, la cote de crédit 0 est attribuée par convention.



Au total, 7 millions de sociétés non financières et entreprises individuelles reçoivent une cote Banque de France

1.1- La cotation : une évaluation destinée à l'entreprise cotée et aux banques

- Une échelle d'appréciation en 12 positions:

Capacité de l'entreprise à honorer ses engagements		Taux plafond de défaut à un an	Taux de défaut observé en 2014
Excellente	3++	0,10 %	0,00 %
Très forte	3+		0,01 %
Forte	3		0,10 %
Assez forte	4+	0,40 %	0,22 %
Correcte	4	1,50 %	0,99 %
Assez faible	5+		2,75 %
Faible	5		5,80 %
Très faible	6		7,50 %
A surveiller	7		21,03 %
Menacée	8		26,19 %
Compromise	9		34,31 %
Entreprise en procédure judiciaire	P		100,00 %

1.1- La cotation : une évaluation destinée à l'entreprise cotée et aux banques

- **Caractère confidentiel de la cotation :** *Confidentialité*
- **L'article L144-1 du Code monétaire et financier définit strictement les destinataires potentiels de la cotation qui sont pour l'essentiel :**
 - les entreprises elles-mêmes s'agissant de leur propre cote,
 - les banques,
 - les assureurs crédit et assureurs caution, depuis la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010,
 - les plateformes de crowdfunding, depuis le 1^{er} octobre 2014
 - prochainement, les entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance (projet de loi Macron)
- **Chaque cotation fait systématiquement l'objet d'une communication au dirigeant de l'entreprise.**
- **Tout dirigeant d'entreprise qui en fait la demande peut obtenir des explications sur la cotation attribuée à son entreprise au cours d'un entretien personnalisé**

1.2- Cotation BdF et notation des agences: des modèles différents

- **Un même objet** : évaluer le risque que l'emprunteur soit défaillant au moment de remplir ses engagements financiers.
- **Des caractéristiques qui diffèrent significativement** :
 - l'activité de cotation ne concerne pas les produits financiers mais exclusivement la qualité du risque de crédit des entreprises ;
 - la cotation n'est pas publique, elle est exclusivement diffusée aux professions financières, dont les membres sont astreints à des obligations de confidentialité ;
 - le déclenchement du processus de cotation est le plus généralement de la seule initiative de la Banque de France ;
 - aucune rémunération n'est demandée aux entreprises analysées au titre de leur cotation, ce qui réduit considérablement les risques potentiels de conflits d'intérêts. La prestation est facturée aux entités abonnées qui consultent le fichier FIBEN géré par la Banque de France.



2. La cotation, un outil de facilitation du financement des entreprises

2.1- Rôle de la cotation dans l'activité de crédit aux entreprises

- **Pour les établissements de crédit,**
 - une information sur la qualité des engagements déjà pris ou à venir,
 - un outil d'aide à la décision
 - un instrument d'évaluation de leurs risques de contrepartie
- **Pour le dirigeant,**
 - un regard extérieur venant d'une institution indépendante
 - une référence dans la relation avec les établissements de crédit
 - une aide pour identifier les facteurs influant sur une analyse externe de la situation financière de son entreprise, notamment par rapport à un « risque de crédit »
- **Globalement,** la cotation facilite le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune et reconnue de tous, gratuite pour les entreprises.

2.1- Rôle de la cotation dans l'activité de crédit aux entreprises

La Banque de France est reconnue comme organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) :

- Les banques peuvent s'appuyer sur la cotation Banque de France pour calculer le montant des fonds propres réglementaires nécessaires à la couverture des risques induits par leur activité de crédit aux entreprises.

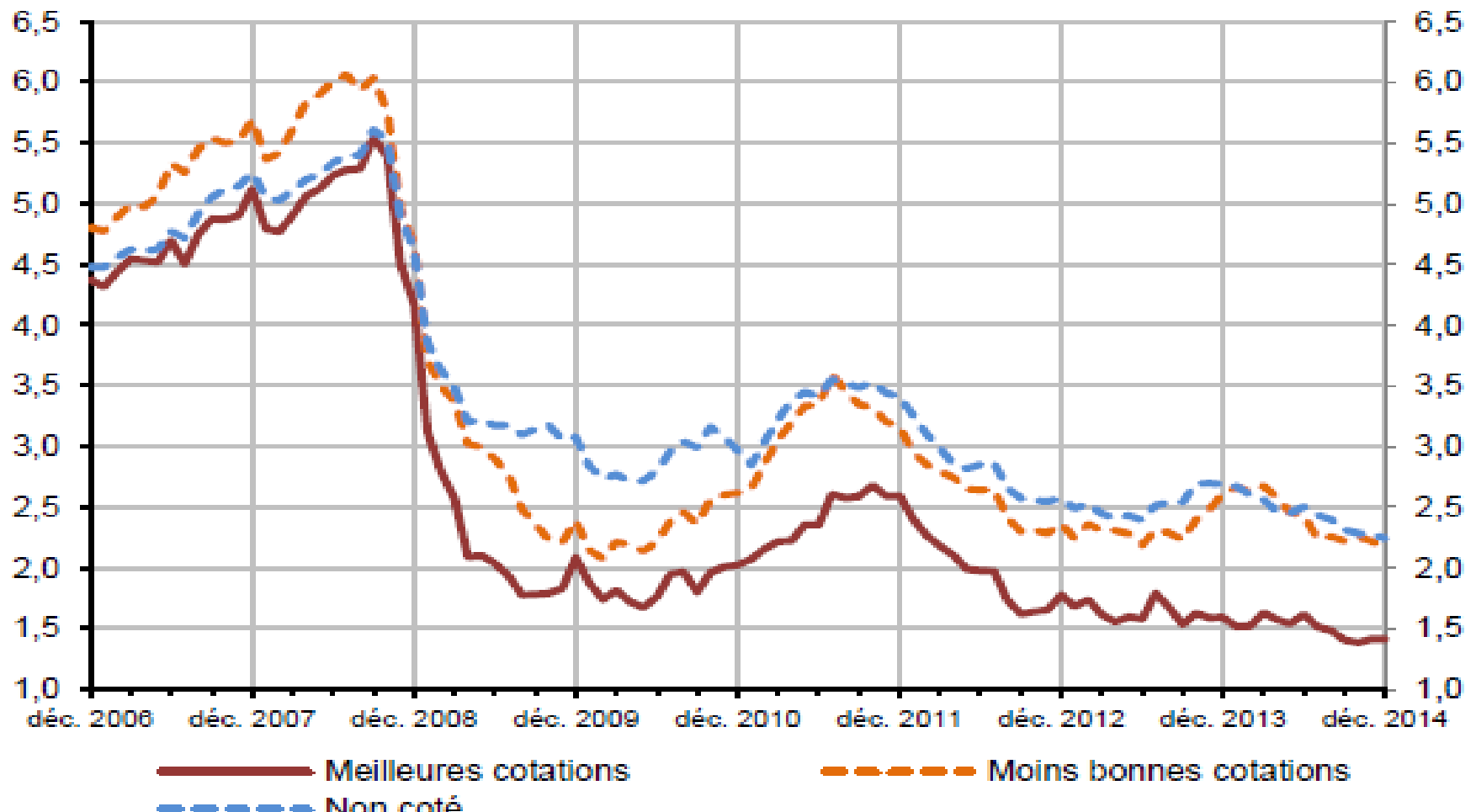
Cotation	3++ à 3+	3	4+ à 5+	5 et au-delà
Pondération	20 %	50 %	100 %	150 %

- L'Autorité bancaire européenne établit et tient à jour la liste des OEEC et précise les échelons de qualité de crédit auxquelles correspondent les évaluations réalisées .
- La cotation sert aussi d'élément de référence et de source d'information pour la fiabilisation des modèles internes des banques et pour la tarification des crédits qu'elles accordent, dans certains cas.

2.1- Rôle de la cotation dans l'activité de crédit aux entreprises

Taux des crédits aux entreprises par cotation

(en %)



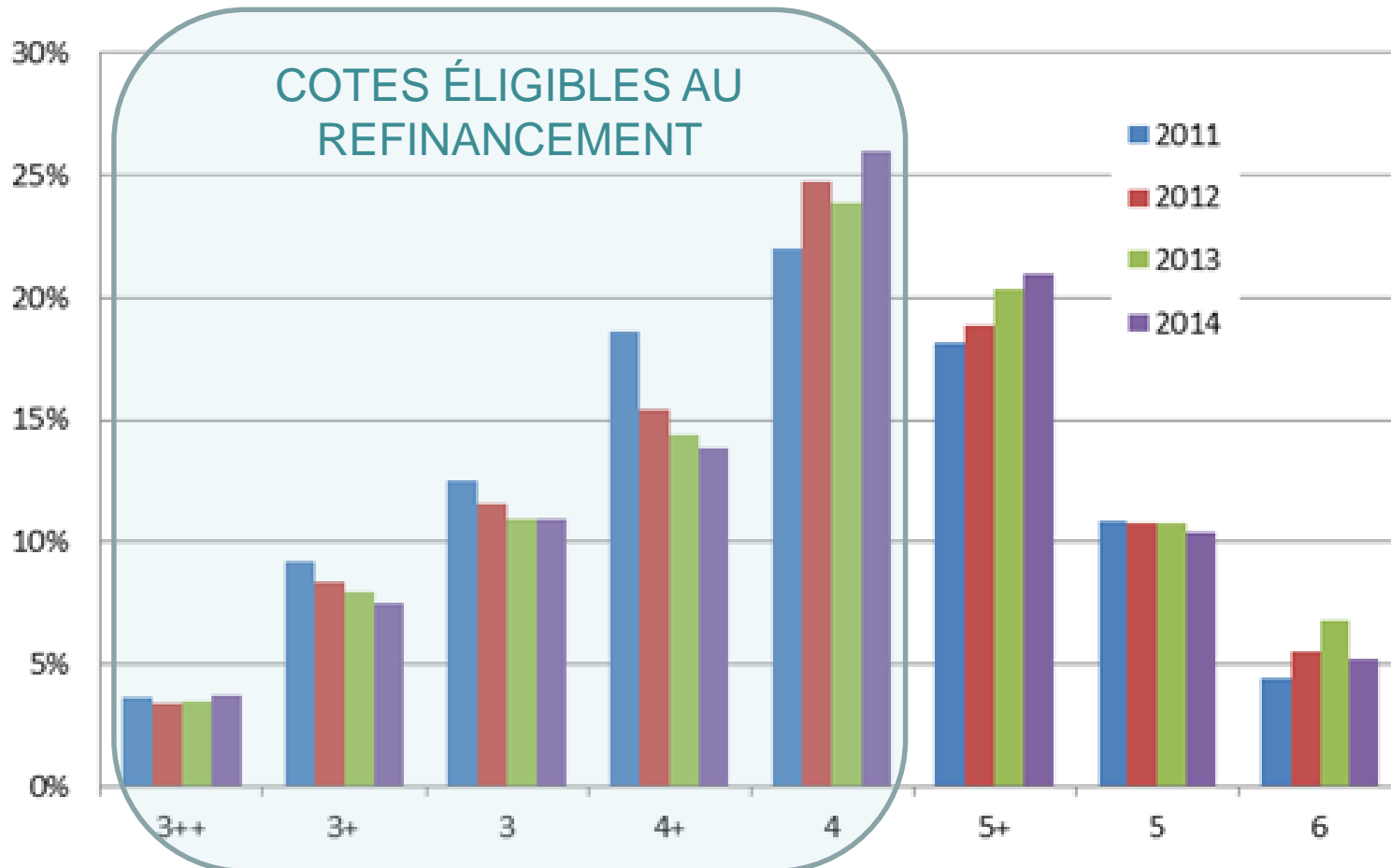
2.2- Rôle dans le refinancement des banques auprès de l'Eurosystème


La cotation est reconnue comme « système interne d'évaluation du crédit » (acronyme anglais: ICAS)

- **L'octroi de crédit aux entreprises nécessite que les banques se refinancent auprès de la Banque Centrale en apportant des garanties en contrepartie**
- **La cotation permet d'apprécier la qualité des créances apportées en garanties**
- **Autres ICAS reconnus:** la Banque fédérale d'Allemagne, la Banque d'Espagne, la Banque nationale d'Autriche, la Banque d'Italie, la Banque nationale de Belgique et la Banque de Slovénie.
- **Spécificité de la Banque de France:** elle cote un nombre très important d'entreprises sur la base de leur documentation comptable, comparée notamment aux autres ICAS qui évaluent entre 100 et 30 000 entreprises éligibles.

2.2- Rôle dans le refinancement des banques auprès de l'Eurosystème

Répartition des cotes





3. Le système de cotation

**Banque de France : une analyse
« à dire d'expert » intégrant une
approche qualitative**

3.1- *Éléments pris en compte dans la cotation*

➤ **Documentation comptable des entreprises :**

- Collectée, sauf cas particuliers, pour les seules entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 750 000 euros ;
- Essentiellement issue des principaux feuillets normalisés des liasses fiscales ;
- Intégrée chaque année par la Banque de France dans la base comptable de FIBEN.

➡ **La documentation comptable constitue l'un des éléments majeurs pris en compte pour la cotation**

- 4 grandes domaines d'analyse financière : activité et capacité bénéficiaire, solvabilité, autonomie financière et liquidité.

3.1- *Éléments pris en compte dans la cotation*

➤ **Données extracomptables:**

- **De nature et de source variées, elles viennent enrichir et nuancer l'analyse de la documentation comptable**
- **Trois sources principales :**
 - **Informations détaillées sur l'identité de l'entreprise** : secteurs d'activité, liens économiques et financiers avec d'autres entités, le cas échéant les événements judiciaires ou autres événements concernant l'entreprise (exemple : perte de plus de la moitié du capital) ;
 - **Encours de crédit** (crédits mobilisés, crédits mobilisables et engagements de garantie) accordés par les établissements de crédit aux entreprises ;
 - **Incidents de Paiement sur Effets de commerce**

3.1- Éléments pris en compte dans la cotation

➤ Données qualitatives:

- En complément, les analystes entretiennent des **contacts directs** avec des milliers de dirigeants à l'occasion de la démarche de cotation ou encore du suivi mensuel de la conjoncture.
- Plus de 50 000 entretiens de cotation menés chaque année
- Peuvent ainsi être collectés des éléments dits « **qualitatifs** », susceptibles d'affecter une entreprise tels que, notamment:
 - l'évolution du marché sur lequel elle opère,
 - son positionnement sur ce marché,
 - la solidité de l'actionnariat,
 - la stratégie de l'équipe dirigeante,
 - les perspectives à moyen terme,
 - la transparence de la communication.



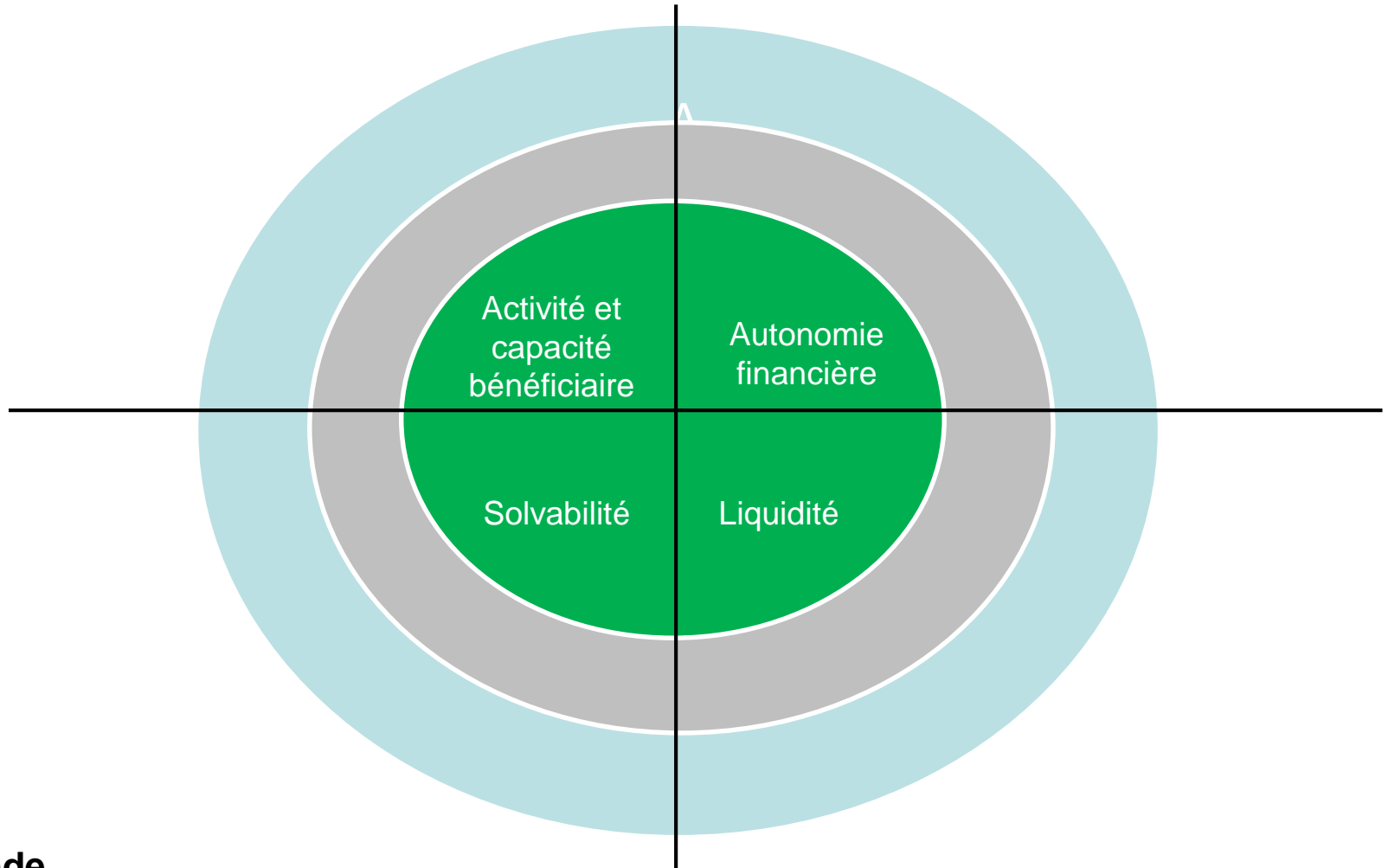
3.2- *Le processus de cotation*



➤ Une cotation à « dire d'expert »

- Excluant le recours à des procédés de cotation totalement automatisés et/ou fondés exclusivement sur des données financières, la cotation Banque de France repose sur l'analyse financière et qualitative conduite par ses analystes pour chaque entreprise cotée.
- Si des scores sont utilisés dans la démarche de cotation en complément de l'analyse, ils n'en constituent pas la base et ne sont exploités qu'à titre complémentaire.
- Une analyse humaine au plus proche de l'entreprise, actualisée au minimum chaque année.

3.2- Le processus de cotation



Légende

(vert) analyse des documents comptables de l'exercice

(gris) analyse financière pluriannuelle

(bleu) analyse qualitative et prévisionnelle

3.3 – Opportunité d'améliorer encore le volet qualitatif du processus de cotation

Comment un nouvel enrichissement du volet qualitatif pourrait-il jouer sur les performances du processus ?

Exemple : 10 000 entreprises cotées 3 au 31/12/N pour 10 défauts relevés en N+1 : taux de 0,1 %

Amélioration de la cote d'entreprises dans le cadre d'un volet qualitatif enrichi

➡ **11 000** entreprises cotées 3 pour **10** défauts : taux de **0,09 %**


Abaissement de la cote d'entreprises dans le cadre d'un volet qualitatif enrichi

➡ **9 000** entreprises cotées 3 pour **7** défauts : taux de **0,08 %**

Réalisation simultanée des 2 mouvements :

➡ **10 000** entreprises cotées 3 pour **7** défauts : taux de **0,07 %**

➡ **La conjonction des 2 actions est celle qui optimise le gain en performances.**



4. Une prise en compte expérimentale de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

4.1 – La RSE : de quoi s'agit-il ?

- **La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** est la déclinaison concrète du développement durable au sein des entreprises.
- **Définition de la Commission Européenne :**
« La notion de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est le fait, non seulement de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi d'aller au-delà et **d'investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes.** »

4.1 – *La RSE : de quoi s'agit-il ?*

- **Trois dimensions sont traditionnellement identifiées :**
 - **La dimension sociale** : organisation et conditions de travail, formation, participation des salariés...
 - **La dimension environnementale** : réduction des nuisances, gestion économe des ressources, réduction et recyclage des déchets...
 - **La dimension sociétale** : engagement pour le bien être commun à travers les relations commerciales (choix des clients et des fournisseurs) et l'implication au sein de la société (collaboration avec des associations...)

4.2 – Pourquoi intégrer la RSE dans le système de cotation?

Volonté de tenir compte des évolutions susceptibles d'affiner l'analyse afin d'améliorer les performances de la cotation

- **Intérêt** : évolution ces dernières années dans la façon d'évaluer la performance des entreprises en prenant en compte des critères extra-financiers (gouvernance, gestion du capital humain et naturel, ...) en particulier de la part des investisseurs institutionnels.
- **Fiabilité** : différentes études relèvent l'existence d'un lien entre la démarche RSE engagée par les entreprises et leur situation financière.
- **Disponibilité des informations** : introduction, aux niveaux national et européen, pour les entreprises d'une certaine taille, d'obligations de transparence en matière d'informations sociales, environnementales et sociétales.

4.2 – Pourquoi intégrer la RSE dans le système de cotation?

Volonté de la Banque de prendre en compte ces évolutions dans le cadre de son activité d'analyse et de cotation des entreprises

- Le gouvernement de la Banque a décidé au 2^{ème} semestre 2012 d'intégrer dans le processus de cotation des critères de développement durable.
- Notamment, le Gouverneur a mandaté la Direction des Entreprises pour aller dans ce sens en septembre 2012.
- Deux années ont été nécessaires pour concevoir une méthodologie adaptée.

4.3 – Comment intégrer la RSE dans le système de cotation?



- **Création d'un score** pour discerner, au vu de leurs comptes annuels, les entreprises qui apparaissent très impliquées dans la RSE et celles qui ne le seraient pas
- Calibré sur la base de 2 échantillons d'entreprises réputées respectivement « impliquées » ou « non impliquées » dans la RSE, constitués par les succursales de la Banque de France ;
- La confrontation de ces échantillons avec la documentation comptable des entreprises concernées a permis de construire le score, qui repose sur 7 variables recouvrant les différentes dimensions de la RSE (sociale, environnementale, sociétale) ;
- Il s'agit d'aider les analystes à bien délimiter les entreprises qui s'écartent de la médiane de façon à leur accorder une attention spécifique.

4.3 – Comment intégrer la RSE dans le système de cotation?

Actions en cours

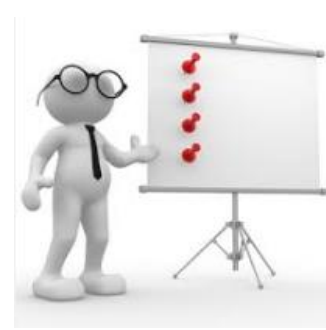
- Exploitation d'un « questionnaire RSE » (25 questions) et d'une grille d'analyse
- Cible prioritaire d'entretiens de cotation : 6 000 entreprises sélectionnées sur la base du score (3000 impliquées / 3 000 non impliquées RSE). Ces entretiens permettront de collecter les données, vérifier la pertinence du score, agir éventuellement sur l'appréciation qualitative dès 2015 ;
- Formation au premier trimestre des analystes du réseau chargés de mener ces entretiens.

Résultats attendus en fin d'année :

- Validité du score
- Pertinence du questionnaire et de la grille d'analyse
- Modalités d'enrichissement du volet qualificatif de la cotation à partir des critères d'appréciation RSE.



Conclusion



Une démarche d'évaluation du risque d'engagement sur les entreprises qui se développe, en termes :

- de périmètre d'entreprises couvertes : seuil fixe, à 750 000€ de CAHT;
- de diffusion : des banques à l'ensemble des financeurs de l'entreprise ;
- de données prises en considération : de la documentation comptable à l'ensemble des éléments qui impactent la probabilité du défaut ;
- d'utilisation : instruction des demandes de financement, gestion du risque, refinancement, détermination du besoin induit de fonds propres.

➔ **Illustration d'un axe stratégique de la Banque de France : conforter le service rendu à la collectivité pour contribuer à un meilleur financement de l'économie.**

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**

